

L'euro arrive (Suite de la page 6)

affaires et investit dans un seul pays ou dans plusieurs pays d'Europe. Dans le cas d'une entreprise qui fait affaire dans plusieurs pays, adopter l'euro, et donc passer de l'utilisation de plusieurs devises à l'utilisation d'une devise unique, peut permettre de simplifier les méthodes comptables internes et de présentation des rapports.

En outre, l'arrivée de l'euro pourrait obliger les entreprises présentes dans plusieurs pays d'Europe à normaliser leurs prix dans l'ensemble du continent (voir ci-dessous). Sur le plan de l'établissement des prix, il pourrait donc être bon de commencer, au moins, à penser en euros à compter de janvier 1999.

Quel sera l'effet de l'adoption de l'euro sur l'établissement des prix en Europe?

L'euro devrait avoir pour effet d'améliorer la transparence et, par conséquent, de favoriser une plus grande homogénéité des prix sur l'ensemble du territoire européen. Les prix de détail étant de plus en plus affichés en euros en même temps qu'en devises nationales, les consommateurs trouvent qu'il est déjà plus facile de comparer les prix de produits semblables ou identiques offerts dans différents pays.

La Commission européenne reconnaît que la pression visant à établir un prix commun sera plus forte dans les régions frontalières et pour les marchandises chères faciles à transporter.

En outre, dans une optique de commercialisation, on a remarqué que les prix exprimés en devises nationales pourraient devenir beaucoup moins intéressants une fois transposés en euros. Il se peut que certaines entreprises veuillent modifier la taille, le poids ou le contenu d'un produit pour l'adapter à la nouvelle formule d'établissement des prix.

Quelles sont, sur le plan des technologies de l'information, les implications du passage à l'euro?

Le passage à l'euro pourrait nécessiter des modifications aux logiciels de comptabilité, de facturation et de conversion des devises. Ces logiciels devront être entièrement compatibles avec l'euro au plus tard en janvier 2002.

Le *Financial Times* pense même qu'il est très probable que les logiciels actuels de conversion des devises devront être modifiés pour janvier 1999. De fait, à compter de cette date, les devises nationales ne seront considérées que comme de simples coupures de l'euro.

Ainsi, pour convertir les marks en francs, il faudra d'abord les convertir en euros au taux applicable, puis en francs (processus dit de « triangulation »). La législation sur l'euro est claire à cet égard : il ne sera plus possible de convertir directement une devise en une autre. Il faudra absolument passer par l'euro.

Quels seront les avantages de l'euro pour les petites entreprises canadiennes qui font des affaires en Europe?

La Commission européenne affirme que les petites entreprises ont été, dans le passé, les plus sensibles aux fluctuations des devises, et qu'elles pourraient bien être celles qui ont le plus à gagner de l'élimination de cette fluctuation.

Certes, l'euro (et donc, concrètement, les devises nationales des pays participants) fluctuera par rapport au dollar canadien, mais les fluctuations de devises à l'intérieur de « l'eurozone » seront chose du passé à compter de janvier 1999. Conséquence obligatoire de cette situation, les devises

nationales des pays participants fluctueront uniformément par rapport au dollar canadien, étant donné leur valeur fixe par rapport à l'euro et entre elles.

L'avènement de l'euro aura au moins pour effet de créer un climat de plus grande certitude et de plus grande uniformité pour les entreprises canadiennes qui font des affaires au sein de l'UE. S'il est attrayant de poursuivre des échanges dans un pays donné, dans une devise nationale donnée, compte tenu du taux de change du dollar canadien, alors ce sera tout aussi attrayant dans les 10 autres pays, toute proportion gardée.

Comment les entreprises peuvent-elles se préparer à l'arrivée de l'euro?

L'intensité des activités d'une entreprise dans la nouvelle « eurozone » déterminera la nature et l'importance des préparatifs nécessaires.

La plupart des banques à charte canadienne ainsi que de nombreux conseillers, avocats, comptables et autres professionnels offrent toute une gamme de produits et de services destinés à simplifier le passage à l'euro. Ils peuvent également aider les entreprises à concevoir une stratégie pour tirer le meilleur parti possible de cette nouvelle monnaie commune.

Pour plus d'information, consulter l'adresse Internet du MAECI à : www.dfait.maeci.gc.ca/francais/geo/eu/euro-f.htm

Ceci a été préparé par la Direction de l'Union européenne, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, téléc. : (613) 944-0034.